

**OBJET :** Projet de décision modificative n°1 de la Ville de Paris pour l'exercice 2017

**2017 DFA 29**

## PROJET DE DELIBERATION

### EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

A l'issue du budget primitif adopté lors de la séance du Conseil de Paris de décembre 2016, les dotations budgétaires de la Ville de Paris pour 2017 ont été établies à

- le budget d'investissement
  - à 8 290,76 M€ pour les autorisations de programme ;
  - à 2 213,15 M€ pour les crédits de paiement, en dépenses et en recettes.
  
- le budget de fonctionnement à 5 489,66 M€

Les modifications que je vous propose d'y apporter par le présent projet de délibération porteraient :

- le budget d'investissement à
  - à 8 091,03 M€ pour les autorisations de programme,
  - à 2 252,07 M€ pour les crédits de paiement.
  
- le budget de fonctionnement à 5 511,11 M€.

La majeure partie des inscriptions proposées dans le cadre de cette décision modificatives est liée à la mise en œuvre de l'expérimentation de la certification des comptes.

En effet, la [loi du 7 août 2015](#) portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) a prévu, en son [article 110](#), « une expérimentation de dispositifs destinés à assurer la régularité, la sincérité et la fidélité des comptes des collectivités territoriales et de leurs groupements. Cette expérimentation doit permettre d'établir les conditions préalables et nécessaires à la certification des comptes du secteur public local ». Dans ce cadre, la collectivité parisienne a déposé sa candidature et a été sélectionnée pour participer à cette démarche expérimentale de certification. Ce projet est une opportunité pour la collectivité parisienne de donner un signal fort de crédibilité et de professionnalisme vis-à-vis de l'extérieur, d'améliorer la prévention des risques financiers et de renforcer le contrôle démocratique de la gestion publique locale. Il s'inscrit dans la continuité des chantiers de modernisation de l'organisation interne de la collectivité.

Cette démarche implique dès à présent de procéder à des opérations de régularisations qui visent à se rapprocher des référentiels comptables auxquels le certificateur sera amené à confronter les comptes de la collectivité.

De nombreux chantiers relatifs à la fiabilisation et à l'amélioration de la régularité des comptes sont déjà lancés et doivent être accélérés afin de préparer, dans les meilleures conditions, la collectivité parisienne à la certification de ses comptes 2020.

Ces écritures, qui découlent du respect des principes comptables, peuvent avoir des impacts budgétaires. Il est ainsi proposé d'intégrer dans la présente décision modificative des inscriptions budgétaires (en dépenses et en recettes) en lien avec des opérations de régularisation comptables portant sur les provisions constituées, les produits et charges constatés d'avance, des ajustements de comptes d'actifs (subventions versées) et des annulations de titres sur exercices antérieurs.

Cette décision modificative porte également les mouvements techniques d'annulation des reliquats d'autorisations de programme d'opérations achevées ou en voie d'achèvement auxquels il est procédé chaque année.

Les opérations techniques d'annulation des autorisations de programme issues de la clôture de l'exercice 2016 se montent à -199,73 M€ en dépenses et -22,09 M€ en recettes. Des ajustements sont réalisés sur les autorisations de programme, aboutissant à un solde de -44,11 M€.

Enfin, des inscriptions techniques sur les crédits de paiement sont proposées pour un montant, équilibré en dépenses et en recettes, de 38,91 M€.

□□□□  
□□□  
□

<b>1<sup>ÈRE</sup> PARTIE – LE BUDGET D’INVESTISSEMENT.....</b>	<b>P.4</b>
TITRE I – LES AUTORISATIONS DE PROGRAMME.....	P.4
SOUS-TITRE I – AUTORISATIONS DE PROGRAMME PROPOSÉES A CADUCITÉ.....	P.5
SOUS-TITRE II – AJUSTEMENTS D’AUTORISATIONS DE PROGRAMME.....	P.10
SOUS-TITRE III – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME EN COURS.....	P.12
TITRE II – LES CREDITS DE PAIEMENT.....	P.14
SOUS-TITRE I – OPÉRATIONS RÉELLES .....	P.15
SOUS-TITRE II – OPÉRATIONS D’ORDRE.....	P.15
<b>2<sup>ÈME</sup> PARTIE – LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT.....</b>	<b>P.16</b>
TITRE I – LES RECETTES.....	P.17
TITRE II – LES DÉPENSES.....	P.19
<b>3<sup>ÈME</sup> PARTIE – LES PROJETS DE DÉLIBÉRATIONS</b>	
<b>PROJET DE DECISION MODIFICATIVE N°1</b> <b>(Document budgétaire)</b>	
<b>PROJET DE DECISION MODIFICATIVE N°1</b> <b>(Individualisation des autorisations de programme)</b>	

## **1<sup>ère</sup> Partie : LE BUDGET D'INVESTISSEMENT**

À l'issue du budget primitif adopté lors de la séance du Conseil de Paris de décembre, les dotations budgétaires de la Ville de Paris pour 2017 ont été établies à :

- à 8 290,76 M€ pour les autorisations de programme ;
- à 2 213,15 M€ pour les crédits de paiement.

A l'occasion de la décision modificative n°1 plusieurs modifications sont proposées, aboutissant à :

- - 155,62 M€ en dépenses ;
- - 22,09 M€ en recettes pour les annulations des autorisations de programme issues de la clôture de l'exercice 2016 ;
- - 44,11 M€ pour les ajustements sur les autorisations de programme ;
- 38,92 M€ pour les crédits de paiement (dépenses réelles et d'ordre confondues).

Il est ainsi proposé de porter les inscriptions budgétaires de la Ville de Paris en investissement à :

- 8 091,03 M€ pour les autorisations de programme ;
- 2 252,07 M€ pour les crédits de paiement, en dépenses et en recettes.

### **Titre 1 : Les autorisations de programme**

Il est proposé l'annulation de 199,73 M€ d'autorisations de programme en dépenses et de 22,09 M€ en recettes. Au sein des annulations d'autorisations de programme, 155,62 M€ portent sur des opérations achevées et s'accompagnent d'un passage à caducité, et 44,11 M€ portent sur des réajustements de montant sans changement de statut.

### **Récapitulation des mouvements intervenus antérieurement**

Il convient d'intégrer les mouvements intervenus depuis le BP 2017. Ces mouvements concernent des crédits d'engagement de différentes missions.

La décomposition en est la suivante :

Mission		Total des mouvements intervenus entre le 1er janvier 2017 et le 09 mars 2017
12000	Finances et Achats	641 673
50000	Finances (services financiers communs)	-5 541 673
61000	Voirie et déplacements	1 100 000
<b>MISSIONS ORGANIQUES</b>		<b>-3 800 000</b>
90001	Etudes	3 800 000
<b>MISSIONS TRANSVERSALES</b>		<b>3 800 000</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>0</b>

Ces mouvements ont permis la recapitalisation de la Parisienne de Photographie (641 k€) ainsi que des travaux de sécurisation de la Tour Eiffel (2 700 k€) et de l'espace public (2 200 k€).

## I. Autorisations de programme proposées à caducité

Les annulations d'autorisations de programme portent, d'une part, sur des projets matures dont les montants restant à engager et à financer sont connus et permettent une révision de solde, et, d'autre part, sur le reliquat des dépenses d'investissement récurrentes dont l'inscription est annualisée.

La définition des autorisations de programme proposées à l'annulation découle de l'application du règlement budgétaire et financier adopté par le Conseil de Paris et d'un examen partagé entre les services opérationnels et financiers. En outre, l'information des maires d'arrondissement sur les caducités d'opérations localisées a été réalisée lors de la Conférence de Programmation des Équipements 2016.

Dans le passage à caducité des autorisations de programme, les montants annulés correspondent à leur part n'ayant pas été engagée, les directions opérationnelles conservant ainsi la possibilité de liquider les sommes restant à verser.

Mission	Libellés	Montant annulations AP proposées à caducité DM1 2017	
		Dépenses	Recettes
01000	Cabinet du maire	- 6 356,34	
08000	Prévention et protection	- 29 945,33	
09000	Affaires juridiques	- 2 746,00	
10000	Ressources humaines	- 1 031,09	
12000	Finances et achats	- 12 640,00	
13000	Immobilier, logistique et transports	- 11 073 487,02	
21000	Patrimoine et architecture	- 221 447,86	-1 035 902,91
23000	Espaces verts et environnement	- 1 426 273,01	-402 014,03
30000	Familles et petite enfance	- 402,32	
34000	Action sociale, enfance et sante	- 4 699,05	
40000	Affaires culturelles	- 18 674 863,62	-863 380,00
51000	Finances	- 3 041 854,46	- 3 041 854,46
55000	Développement économique, emploi et enseignement supérieur	- 80 706,80	
60000	Urbanisme	- 203 107,83	-1 861 708,58
61000	Voirie et déplacements	- 10 421 041,15	-10 092 309,40
64000	Propreté et eau	- 1 594 927,13	-350 000,00
80000	Affaires scolaires	- 337 377,91	
88000	Jeunesse et sports	- 830 933,01	-50 142,37
<b>Missions organiques</b>		<b>-47 963 839,93</b>	<b>-17 697 311,75</b>
90000	Dons et legs	- 336 662,09	- 3 820 522,00
90001	Etudes	- 569 685,69	
90002	Grands projets de renouvellement urbain	- 450 614,82	-284 780,00
90003	Action en faveur des personnes handicapées	- 69 403,51	
90004	Opérations sous mandat	- 7 075,35	-88 666,24
90005	Schéma directeur informatique	- 449 338,80	
90006	Compte foncier	- 16 149 041,51	-201 400,00
90010	Subventions d'équipement	- 89 593 908,44	
90012	Budget participatif parisien	- 26 175,00	
<b>Missions transversales</b>		<b>-107 651 905,21</b>	<b>-4 395 368,24</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>-155 615 745,14</b>	<b>-22 092 679,99</b>

## Dépenses

En dépenses, les annulations se répartissent entre 108,28 M€ sur autorisations de programme de plan (programmation annuelle récurrente des exercices antérieurs) et 47,34 M€ sur autorisations de programme de projet.

Mission	Libellés	Montant annulations AP proposées à caducité DM1 2017		
		Plan	Projet	Total
01000	Cabinet du maire	- 6 356,34	-	- 6 356,34
08000	Prévention et protection	- 29 945,33	-	- 29 945,33
09000	Affaires juridiques	- 2 746,00	-	- 2 746,00
10000	Ressources humaines	- 1 031,09	-	- 1 031,09
12000	Finances et achats	- 12 640,00	-	- 12 640,00
13000	Immobilier, logistique et transports	- 18 099,86	- 11 055 387,16	- 11 073 487,02
21000	Patrimoine et architecture	- 53 370,08	- 168 077,78	- 221 447,86
23000	Espaces verts et environnement	- 477 554,54	- 948 718,47	- 1 426 273,01
30000	Familles et petite enfance	-	- 402,32	- 402,32
34000	Action sociale, enfance et sante	-	- 4 699,05	- 4 699,05
40000	Affaires culturelles	- 303 578,29	- 18 371 285,33	- 18 674 863,62
51000	Finances	-	- 3 041 854,46	- 3 041 854,46
55000	Développement économique, emploi et enseignement supérieur	- 56 796,99	- 23 909,81	- 80 706,80
60000	Urbanisme	- 203 107,83	-	- 203 107,83
61000	Voirie et déplacements	- 26 228,90	- 10 394 812,25	- 10 421 041,15
64000	Propreté et eau	- 1 571 653,28	- 23 273,85	- 1 594 927,13
80000	Affaires scolaires	- 337 377,91	-	- 337 377,91
88000	Jeunesse et sports	- 521 244,17	- 309 688,84	- 830 933,01
<b>Missions organiques</b>		<b>-3 621 730,61</b>	<b>-44 342 109,32</b>	<b>-47 963 839,93</b>
90000	Dons et legs	- 336 662,09	-	- 336 662,09
90001	Etudes	- 569 685,69	-	- 569 685,69
90002	Grands projets de renouvellement urbain	- 38 021,68	- 412 593,14	- 450 614,82
90003	Action en faveur des personnes handicapées	- 69 403,51	-	- 69 403,51
90004	Opérations sous mandat	- 7 075,35	-	- 7 075,35
90005	Schéma directeur informatique	- 12 491,73	- 436 847,07	- 449 338,80
90006	Compte foncier	- 16 149 041,51	-	- 16 149 041,51
90010	Subventions d'équipement	- 87 475 963,00	- 2 117 945,44	- 89 593 908,44
90012	Budget participatif parisien	-	- 26 175,00	- 26 175,00
<b>Missions transversales</b>		<b>-104 658 344,56</b>	<b>-2 993 560,65</b>	<b>-107 651 905,21</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>-108 280 075,17</b>	<b>-47 335 669,97</b>	<b>-155 615 745,14</b>

### *Missions organiques*

AFFAIRES CULTURELLES.....- 18,67 M€

Sur les 18,67 M€ d'annulation, 18,37 M€ concernent des caducités d'AP de projet.

Il s'agit des millésimes anciens (2007 à 2009) portant notamment sur la Maison des Métallo ou l'église Sainte-Croix des Arméniens.

Sur les dépenses récurrentes des équipements culturels, les annulations concernent notamment les reliquats d'autorisations de programme pour le matériel et les acquisitions de collections des

bibliothèques (0,17 M€)

IMMOBILIER, LOGISTIQUE ET TRANSPORTS.....- 11,07 M€

Les annulations qui sont proposées concernent pour 11,04 M€ l'annulation du millésime 2007 du Schéma directeur des implantations administratives (SDIA).

VOIRIE ET DÉPLACEMENTS.....- 10,42 M€

10,39 M€ concernent le passage à caducité d'AP de projet dont :

- 3,62 M€ pour la réalisation du tramway T2 ;
- 2,24 M€ pour la création du tramway T3 ;
- 1,79 M€ sur les aménagements Porte d'Italie ;
- 1,77 M€ pour les travaux d'urgence réalisés sur les quais du bassin de la Villette.

FINANCES.....-3,04 M€

Il s'agit de l'annulation technique des crédits demeurant sur un seul projet, Porte de Versailles. L'intégration des immobilisations suite au renouvellement de la concession du parc des expositions sera réalisée via une AP pour mouvements financiers.

PROPRETÉ ET EAU.....- 1,59 M€

Les annulations concernent pour 1,57 M€ les AP de plan, dont notamment 0,77 M€ sur les millésimes antérieurs dédiés à la rénovation des locaux d'eau et d'assainissement, 0,29 M€ pour la réhabilitation des garages, 0,23 M€ pour le matériel et mobilier et 0,10 M€ pour les lieux d'appel.

ESPACES VERTS ET ENVIRONNEMENT.....- 1,43 M€

Concernant les AP de projet, les annulations concernent principalement le millésime 2009 dédié à la

création d'espaces verts (0,39 M€).

En matière d'entretien récurrent, il s'agit, comme pour les autres directions, d'un apurement des anciens millésimes de plan afin de se conformer à la programmation et au règlement budgétaire et financier.

Les principales annulations sur AP de plan portent sur les millésimes antérieurs pour l'entretien installations (0,40 M€).

JEUNESSE ET SPORTS..... - 0,83 M€

Sur les 0,83 M€ annulés, 0,52 M€ concernent des AP de plan, dont 0,41 M€ pour la couverture des courts de tennis.

Les annulations sur les AP de projet concernent en particulier les reliquats de l'opération sur le centre d'animation Masséna (13<sup>ème</sup>) pour 0,29 M€.

### ***Missions transversales***

SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT..... - 89,59 M€

86,99 M€ sont annulés au titre du logement social, et portent principalement sur le millésime 2014.

En outre, 2,12 M€ sont annulés notamment pour les subventions versées à Réseau Ferré de France (RFF) pour les aménagements autour de la gare Rosa Parks (19<sup>ème</sup>).

COMPTE FONCIER..... - 16,15 M€

Les annulations du compte foncier concernent surtout l'opération des Halles à hauteur de 12,46 M€. De plus, l'annulation sur le millésime 2014 pour le compte foncier équipement représente 2,96 M€.

### **Recettes**

En recettes, l'annulation de 22,09 M€ porte surtout sur des AP de projet, à hauteur de 14,66 M€, les

AP de plan représentant un montant de 7,43 M€.

Mission	Libellés	Annulations DM1 2017 (recettes)		
		Plan	Projet	Total
21000	Patrimoine et architecture	0,00	-1 035 902,91	- 1 035 902,91
23000	Espaces verts et environnement	-197 014,03	-205 000,00	- 402 014,03
40000	Affaires culturelles	- 863 380,00	-	- 863 380,00
51000	Finances	0,00	-3 041 854,46	- 3 041 854,46
60000	Urbanisme	-1 861 708,58	0,00	- 1 861 708,58
61000	Voirie et déplacements	0,00	-10 092 309,40	- 10 092 309,40
64000	Propreté et eau	-350 000,00	0,00	- 350 000,00
88000	Jeunesse et sports	-50 142,37	0,00	- 50 142,37
<b>Missions organiques</b>		<b>-3 322 244,98</b>	<b>-14 375 066,77</b>	<b>-17 697 311,75</b>
90000	Dons et legs	-3 820 522,00	0,00	- 3 820 522,00
90002	Grands projets de renouvellement urbain	-	- 284 780,00	-284 780,00
90004	Opérations sous mandat	- 88 666,24	-	-88 666,24
90006	Compte foncier	-201 400,00	0,00	-201 400,00
<b>Missions transversales</b>		<b>-4 110 588,24</b>	<b>-284 780,00</b>	<b>-4 395 368,24</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>-7 432 833,22</b>	<b>-14 659 846,77</b>	<b>-22 092 679,99</b>

### Missions organiques

VOIRIE ET DÉPLACEMENTS.....- 10,09 M€

Les caducités portent sur d'anciens millésimes de plan antérieurs à 2012 :

- 6,04 M€ pour la réalisation du tramway T2 ;
- 1,36 M€ pour la création du tramway T3 ;
- 1,16 M€ au titre des pistes cyclables ;
- 1,10 M€ pour l'aménagement de la Porte d'Italie ;
- 0,37 M€ pour la modernisation des horodateurs ;
- 0,06 M€ pour l'aménagement de la place de Clichy.

FINANCES.....- 3,04 M€

Comme pour la dépense correspondante, le passage à caducité du millésime 2014 de l'opération Porte de Versailles correspond à une annulation de 3,04 M€.

URBANISME.....- 1,86 M€

Il s'agit d'une annulation sur l'AP des taxes diverses d'aménagement (-1,86 M€).

PATRIMOINE ET ARCHITECTURE.....- 1,04 M€

Cette annulation correspond à celle du millésime 2009 de l'opération sur la Halle Pajol (18<sup>ème</sup>).

### *Missions transversales*

DONS ET LEGS.....- 3,82 M€

Ces crédits correspondent à des reliquats d'opérations relevant aujourd'hui de l'Établissement Public Paris Musées et qui étaient demeurées sur le budget de la DAC.

## **II. Ajustements d'autorisations de programme**

La présente décision modificative soumet des ajustements d'AP au Conseil de Paris, résultant en un solde de -44,11 M€ en dépenses. 90,76 M€ concernent des ajustements à la baisse, en complément des passages à caducité, et 46,65 M€ correspondent à de nouvelles inscriptions.

Mission	Libellés	Ajustements DM1 2017	
		Dépenses	Recettes
02000	Secrétariat général	-500 000,00	-
13000	Immobilier, logistique et transports	-5 400 000,00	-
30000	Familles et petite enfance	-696 000,00	-
40000	Affaires culturelles	-2 155 073,00	-
50000	Finances (services communs)	34 262 189,00	-
61000	Voirie et déplacements	-10 071 343,00	-
80000	Affaires scolaires	-1 200 000,00	-
88000	Jeunesse et sports	-3 350 000,00	-
<b>Missions organiques</b>		<b>10 889 773,00</b>	<b>0,00</b>
90004	Opérations sous mandat	-5 000 000,00	-
90006	Compte foncier	-50 000 000,00	-
<b>Missions transversales</b>		<b>-55 000 000,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>-44 110 227,00</b>	<b>0,00</b>

### *Missions organiques*

VOIRIE ET DÉPLACEMENTS.....- 10,07 M€

Un ajustement de -15,00 M€ concerne l'AP de projet du tramway T3 La Chapelle. Il convient en effet d'ajuster son stock au solde des derniers paiements à effectuer. Pour les mêmes motifs, une

diminution de 5,00 M€ pour l'aménagement de la promenade Sud du secteur Éole-Évangile dans la ZAC Paris-Nord-Est est possible

À cela s'ajoute 9,93 M€ d'ouverture d'AP : 5,53 M€ concernent des annulations de titres et 4,40 M€ le nouveau marché des journaux électroniques d'information.

IMMOBILIER, LOGISTIQUE ET TRANSPORTS..... - 5,40 M€

L'AP concernant l'aménagement du pôle espace public du tramway T8 est réduite de 5,40 M€.

JEUNESSE ET SPORTS..... - 3,35 M€

Il est proposé un ajustement à la baisse de - 5,70 M€ concernant les travaux de la piscine Georges Vallerey (20<sup>ème</sup>).

Deux inscriptions complémentaires sont proposées, une première de 0,75 M€ pour la baignade dans le bassin de la Villette et une seconde de 1,60 M€ pour la rénovation de la piscine Émile Anthoine (15<sup>ème</sup>).

AFFAIRES CULTURELLES..... - 2,16 M€

Il s'agit de réductions partielles de trois millésimes d'AP afin d'ajuster leurs montants aux coûts du solde de ces opérations terminées :

- -1,20 M€ concernent la Maison des pratiques artistiques amateurs du 6<sup>ème</sup>;
- -0,66 M€ pour la reconstruction de la bibliothèque Montmartre (18<sup>ème</sup>) ;
- -0,30 M€ pour le plan nitrate de sécurité des collections.

FINANCE (SERVICES COMMUNS).....34,26 M€

34,26 M€ sont inscrits pour le deuxième acompte du remboursement de l'avance du FCTVA.

### *Missions transversales*

COMPTE FONCIER..... - 50,00 M€

Un ajustement de -50,00 M€ concerne l'AP technique des acquisitions à titre gratuit.

OPÉRATIONS SOUS MANDAT..... -5,00 M€

Ces -5,00 M€ concernent l'opération de la Halle Pajol, qui est ajustée au montant des derniers paiements à venir.

### **III. Situation des autorisations de programme en cours**

Lors de l'adoption du budget primitif pour 2017 au Conseil de Paris de décembre 2016, le montant net cumulé des autorisations de programme en cours (opérations réelles et opérations d'ordre confondues) s'élevait à 8,29 Mds€ pour la Ville.

À l'issue de l'adoption de la présente décision modificative, il sera ramené à 8,09 Mds€ pour la Ville.

### **Bilan des autorisations de programme municipales**

Les mouvements de la présente décision modificative impliquent une réduction du stock net d'AP de 199,72 M€ en dépenses et 22,09 M€ en recettes.

Ainsi, après le vote de la DM1, le montant net cumulé des autorisations de programme en cours s'établira à 8 091,03 M€ en dépenses.

		Dépenses	
Autorisations de programme nettes cumulées après le vote du BP 2017		8 290 757 553,91	
DM1	Annulations d'AP	-199 725 972,14	-2,4%
<b>Total des Autorisations de programme nettes cumulées après le vote de la DM1</b>		<b>8 091 031 581,77</b>	

Mission	Libellés	Stock net après BP 2017	DM1 2017			Stock net après DM1 2017
			Annulations d'AP	Mouvements DM1	Total DM1 2017	
01000	Cabinet du Maire	50 424,71	-6 356,34	0,00	-6 356,34	44 068,37
02000	Secrétariat général	4 570 951,98	0,00	-500 000,00	-500 000,00	4 070 951,98
03000	Inspection générale	35 906,08	0,00	0,00	0,00	35 906,08
05000	Systèmes et technologies de l'information	2 336 486,73	0,00	0,00	0,00	2 336 486,73
06000	Information et communication	617 236,05	0,00	0,00	0,00	617 236,05
07000	Relations Internationales	25 000,00	0,00	0,00	0,00	25 000,00
08000	Prévention et protection	1 972 331,29	-29 945,33	0,00	-29 945,33	1 942 385,96
09000	Affaires juridiques	117 680,82	-2 746,00	0,00	-2 746,00	114 934,82
10000	Ressources humaines	1 615 950,54	-1 031,09	0,00	-1 031,09	1 614 919,45
12000	Finances et achats	5 139 345,59	-12 640,00	0,00	-12 640,00	5 126 705,59
13000	Immobilier, logistique et transports	68 386 695,00	-11 073 487,02	-5 400 000,00	-16 473 487,02	51 913 207,98
14000	Démocratie, citoyens et territoires	21 780 489,57	0,00	0,00	0,00	21 780 489,57
21000	Patrimoine et architecture	676 683 797,99	-221 447,86	0,00	-221 447,86	676 462 350,13
23000	Espaces verts et environnement	218 428 655,53	-1 426 273,01	0,00	-1 426 273,01	217 002 382,52
30000	Familles et petite enfance	274 292 019,72	-402,32	-696 000,00	-696 402,32	273 595 617,40
34000	Action sociale, enfance et santé	4 005 461,91	-4 699,05	0,00	-4 699,05	4 000 762,86
40000	Affaires culturelles	324 371 764,12	-18 674 863,62	-2 155 073,00	-20 829 936,62	303 541 827,50
50000	Finances (services financiers communs)	83 028 377,81	0,00	34 262 189,00	34 262 189,00	117 290 566,81
51000	Finances	3 041 854,46	-3 041 854,46	-10 071 343,00	-13 113 197,46	-10 071 343,00
55000	Attractivité et emploi	403 365 631,00	-80 706,80	0,00	-80 706,80	403 284 924,20
60000	Urbanisme	207 466 189,24	-203 107,83	0,00	-203 107,83	207 263 081,41
61000	Voirie et déplacements	918 280 037,78	-10 421 041,15	0,00	-10 421 041,15	907 858 996,63
64000	Propreté et eau	204 135 671,03	-1 594 927,13	0,00	-1 594 927,13	202 540 743,90
65000	Logement et habitat	20 330 003,82	0,00	0,00	0,00	20 330 003,82
80000	Affaires scolaires	398 115 914,95	-337 377,91	-1 200 000,00	-1 537 377,91	396 578 537,04
88000	Jeunesse et sports	397 494 084,84	-830 933,01	-3 350 000,00	-4 180 933,01	393 313 151,83
<b>MISSIONS ORGANIQUES</b>		<b>4 239 687 962,56</b>	<b>-47 963 839,93</b>	<b>10 889 773,00</b>	<b>-37 074 066,93</b>	<b>4 202 613 895,63</b>
90000	Dons et legs	2 188 006,49	-336 662,09	0,00	-336 662,09	1 851 344,40
90001	Études	18 798 926,23	-569 685,69	0,00	-569 685,69	18 229 240,54
90002	Grands projets de rénovation urbaine	88 319 433,91	-450 614,82	0,00	-450 614,82	87 868 819,09
90003	Action en faveur des personnes handicapées	41 074 818,73	-69 403,51	0,00	-69 403,51	41 005 415,22
90004	Opérations sous mandat	99 078 848,35	-7 075,35	-5 000 000,00	-5 007 075,35	94 071 773,00
90005	Schéma directeur informatique	98 404 821,62	-449 338,80	0,00	-449 338,80	97 955 482,82
90006	Compte foncier	1 448 912 131,18	-16 149 041,51	-50 000 000,00	-66 149 041,51	1 382 763 089,67
90007	Avances de trésorerie	39 066 158,00	0,00	0,00	0,00	39 066 158,00
90010	Subventions d'équipement	2 018 510 359,73	-89 593 908,44	0,00	-89 593 908,44	1 928 916 451,29
90011	Avances sur marchés	25 143 040,10	0,00	0,00	0,00	25 143 040,10
90012	Budget participatif parisien	71 764 340,01	-26 175,00	0,00	-26 175,00	71 738 165,01
90013	Budget participatif d'arrondissements	95 248 707,00	0,00	0,00	0,00	95 248 707,00
90014	Budget participatif des école	4 560 000,00	0,00	0,00	0,00	4 560 000,00
<b>MISSIONS TRANSVERSALES</b>		<b>4 051 069 591,35</b>	<b>-107 651 905,21</b>	<b>-55 000 000,00</b>	<b>-162 651 905,21</b>	<b>3 888 417 686,14</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>8 290 757 553,91</b>	<b>-155 615 745,14</b>	<b>-44 110 227,00</b>	<b>-199 725 972,14</b>	<b>8 091 031 581,77</b>

Ces montants correspondent aux cumuls d'autorisations de programme votées, nets des mandatements intervenus jusqu'au 31 décembre 2015, soit le dernier compte administratif adopté. L'exécution 2016 n'en sera effectivement déduite qu'après l'adoption du compte administratif 2016 au Conseil de Paris de juin.



## Titre II - Les crédits de paiement

Les variations des inscriptions proposées à la présente décision modificative représentent 38,91 M€ :

1. 33,26 M€ d'opérations réelles ;
2. 5,65 M€ d'opérations d'ordre entre sections.

Chap.	Libellé	Dépenses	Recettes
<b>OPERATIONS REELLES</b>		<b>33 261 670,00</b>	<b>38 915 000,00</b>
10	Dotations et fonds divers	29 153 910,00	0,00
13	Subventions d'investissement	5 636 936,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	-3 000 000,00	3 915 000,00
21	Immobilisations corporelles	-4 929 176,00	0,00
23	Immobilisations en cours	-26 810 000,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	-2 000 000,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	35 000 000,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	210 000,00	0,00
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisation	0,00	35 000 000,00
<b>OPERATIONS D'ORDRE</b>		<b>5 653 330,00</b>	<b>0,00</b>
040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	5 653 330,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>38 915 000,00</b>	<b>38 915 000,00</b>

En complément de la présentation par chapitre, le tableau qui suit retrace la répartition des inscriptions par direction :

Direction	Dépenses	Recettes
<b>OPERATIONS REELLES</b>	<b>33 261 670,00</b>	<b>38 915 000,00</b>
Affaires culturelles	100 000,00	0,00
Finances	-7 476 987,00	0,00
Urbanisme	35 000 000,00	35 000 000,00
Voirie et déplacements	5 528 657,00	3 915 000,00
Affaires scolaires	80 000,00	0,00
Jeunesse et sports	30 000,00	0,00
<b>OPERATIONS D'ORDRE</b>	<b>5 653 330,00</b>	<b>0,00</b>
Finances (services communs)	5 653 330,00	0,00
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>38 915 000,00</b>	<b>38 915 000,00</b>

## I- Opérations réelles

### Dépenses

URBANISME.....35,00 M€

35,00 M€ correspondent à des opérations techniques d'acquisitions et de cessions avec échéancier et sont équilibrés par une recette du même montant.

VOIRIE ET DÉPLACEMENTS.....5,53 M€

5,53 M€ correspondent à des annulations de titres. Lorsque des titres ont été émis à tort (erreur matérielle ou non fondement juridique), il est impératif qu'ils soient au plus vite annulés afin de rétablir la sincérité de l'exécution budgétaire. Dans ce cadre, la DRFiP transmet à la Ville des listes d'annulations attendues nécessitant l'inscription de crédits budgétaires en fonctionnement comme en investissement.

FINANCES (SERVICES COMMUNS).....-7,48 M€

Cette minoration est inscrite afin de financer les dépenses d'ordre et les annulations de titres.

### Recettes

Il est proposé l'inscription de 38,92 M€ de recettes réelles : 35,00 M€ au titre des opérations techniques d'acquisitions et de cessions avec échéancier, et 3,92 M€ de remboursement versé par la RATP pour la coordination générale des travaux de prolongement du tramway T3 de la porte d'Ivry à la porte de la Chapelle.

## II- Opérations d'ordre

Chap.	Libellé	Dépenses	Recettes
OPERATIONS D'ORDRE		5 653 330,00	0,00
040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	5 653 330,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00

5,65 M€ sont inscrits en dépenses d'ordre équilibrées par des recettes de fonctionnement :  
3,50 M€ pour des reprises de provisions sur créances ; 1,31 M€ pour la reprise d'amortissement sur l'opération du tramway T3 et 0,85 M€ pour une reprise de provision pour dépréciation.

## **2<sup>ème</sup> Partie : LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT**

À l'issue du budget primitif adopté en décembre 2016, les dotations budgétaires de la Ville de Paris pour 2017 sont établies à 5 489,66 M€ en recettes et en dépenses.

Les inscriptions nouvelles proposées à la présente décision modificative s'élèvent à 21,45 M€.

Les mouvements sont les suivants :

### en recettes :

- Autres produits de gestion courante.....+ 4,10 M€
- Produits exceptionnels.....+ 11,70 M€
- Reprise sur amortissements et provisions.....+ 5,65 M€

**+ 21,45 M€**

### en dépenses :

- Charges à caractère général.....+ 4,10 M€
- Charges exceptionnelles.....+ 13,30 M€
- Atténuation de produits .....+ 4,05 M€

<b>+ 21,45 M€</b>
-------------------

## TITRE I – Les recettes

Les inscriptions retenues en recettes pour décision modificative n°1 de la Ville sont récapitulées dans le tableau ci-dessous :

<b>LIBELLE</b>	<b>Budget primitif 2017</b>	<b>Variation DM1 2017</b>	<b>Montant nouveau budget 2017</b>
<b>FISCALITE</b>	<b>3 464 379 369,00</b>	-	<b>3 464 379 369,00</b>
Impôts directs locaux	1 790 288 285,00	-	1 790 288 285,00
Contributions directes assimilées	574 924 909,00	-	574 924 909,00
Impôts indirects locaux	572 030 220,00	-	572 030 220,00
Reversement de fiscalité MGP	527 135 955,00	-	527 135 955,00
<b>DOTATIONS ET PARTICIPATIONS</b>	<b>865 824 904,00</b>	-	<b>865 824 904,00</b>
Concours de l'État	647 787 460,00	-	647 787 460,00
<i>Dotation globale de fonctionnement</i>	<i>129 072 031,00</i>	-	<i>129 072 031,00</i>
<i>Reversement DGF pour MGP</i>	<i>453 106 448,00</i>	-	<i>453 106 448,00</i>
<i>Autres dotations et compensations</i>	<i>65 608 981,00</i>	-	<i>65 608 981,00</i>
Autres participations	218 037 444,00	-	218 037 444,00
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>1 077 867 394,00</b>	<b>4 100 000,00</b>	<b>1 081 967 394,00</b>
Produits des services, du domaine et ventes diverses	324 603 738,00	-	324 603 738,00
Autres produits de gestion courante	753 263 656,00	4 100 000,00	757 363 656,00
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>24 210 164,00</b>	-	<b>24 210 164,00</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>48 330 100,00</b>	<b>11 695 527,27</b>	<b>60 025 627,27</b>
<b>ATTENUATION DE CHARGES</b>	<b>7 832 000,00</b>	-	<b>7 832 000,00</b>
<b>REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS</b>	<b>1 220 000,00</b>	<b>5 653 330,00</b>	<b>6 873 330,00</b>
<b>EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE</b>	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>5 489 663 931,00</b>	<b>21 448 857,27</b>	<b>5 511 112 788,27</b>

L'inscription de 21,45 M€ proposée à la décision modificative n°1 de 2017 résulte des mouvements suivants :

Les autres produits de gestion courante, progressent de 4,10 M€ en raison du remboursement des taxes foncières de parkings par les concessionnaires (inscription équilibrée en dépenses, la Ville de Paris devant dorénavant s'acquitter de ces taxes puis en percevoir le remboursement).

Les produits exceptionnels progressent de 11,70 M€ sous l'effet de l'inscription équilibrée en recettes et en dépenses relative au produit constaté d'avance et à la charge constatée d'avance de l'opération Porte de Versailles (une dépense liée à l'indemnité de résiliation anticipée du contrat de DSP avec en contrepartie une recette issue du droit d'entrée prévu par le bail emphytéotique administratif, toutes deux ayant été étalées sur 13 années).

Les reprises sur amortissements et provisions augmentent de 5,65 M€ en raison de trois mouvements :

1. Une reprise de provision sur créances (le montant des créances à provisionner ayant diminué) d'un montant de 3,50 M€ au chapitre 042 compte 7817, opération d'ordre

équilibrée se traduisant par une recette de fonctionnement et une dépense d'investissement. Compte tenu de ce mouvement, les provisions sur créances de la Ville de Paris sont portées de 40 726 063 € à 37 226 417 € au 31 décembre 2017 (voir détail joint en annexe).

2. Une reprise sur amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles résultant d'une régularisation des opérations relatives au tramway T3 (prise en charge par la RATP de la moitié des dépenses de coordination générale) d'un montant de 1,30 M€ au chapitre 042 compte 7811, opération d'ordre équilibrée se traduisant par une recette de fonctionnement et une dépense d'investissement,
3. Une reprise de provision sur dépréciation sur immobilisation financière (faisant suite à la recapitalisation de la Parisienne de Photographie) d'un montant de 0,85 M€ au chapitre 042 compte 7865, opération d'ordre équilibrée se traduisant par une recette de fonctionnement et une dépense d'investissement. Compte tenu de ce mouvement, les provisions sur dépréciation sur immobilisation financière de la Ville de Paris sont portées de 16 359 554 € à 15 511 870 € au 31 décembre 2017.

## **TITRE II – Les dépenses**

Les inscriptions retenues en dépenses pour la décision modificative n°1 de la Ville sont récapitulées dans le tableau ci-dessous :

<b>LIBELLE</b>	<b>Budget primitif 2017</b>	<b>Variation DM1 2017</b>	<b>Montant nouveau budget 2017</b>
<b>CHARGES DE PERSONNEL (dont collaborateurs des groupes d'élus)</b>	<b>2 136 394 629,00</b>	-	<b>2 136 394 629,00</b>
<b>SOUS-TOTAL CHAP 011 ET 65 (hors participations à d'autres budgets)</b>	<b>984 087 762,00</b>	<b>4 100 000,00</b>	<b>988 187 762,00</b>
Charges à caractère général	693 402 659,00	4 100 000,00	697 502 659,00
Autres charges de gestion courante	290 685 103,00	-	290 685 103,00
<i>Subventions de fonctionnement</i>	265 552 709,00	-	265 552 709,00
<i>Autres charges de gestion courante</i>	25 132 394,00	-	25 132 394,00
<b>PRÉLÈVEMENT SUR RESSOURCES</b>	<b>438 164 947,00</b>	-	<b>438 164 947,00</b>
Amortissements	299 700 000,00	-	299 700 000,00
Provisions	-	-	-
Autofinancement	138 464 947,00	-	138 464 947,00
<b>PARTICIPATIONS A D'AUTRES BUDGETS</b>	<b>1 246 463 018,00</b>	-	<b>1 246 463 018,00</b>
Département de Paris	316 262 850,00	-	316 262 850,00
Centre d'action sociale	352 889 750,00	-	352 889 750,00
Préfecture de Police	288 570 000,00	-	288 570 000,00
SYCTOM	102 800 000,00	-	102 800 000,00
Caisses des écoles	74 540 000,00	-	74 540 000,00
Crèches associatives	57 169 348,00	-	57 169 348,00
Enseignement privé	29 031 070,00	-	29 031 070,00
Budget annexe de l'assainissement	20 000 000,00	-	20 000 000,00
CNRACL	5 200 000,00	-	5 200 000,00
<b>CHARGES FINANCIÈRES</b>	<b>138 244 860,00</b>	-	<b>138 244 860,00</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>25 525 248,00</b>	<b>13 295 527,27</b>	<b>38 820 775,27</b>
<b>ATTENUATIONS DE PRODUITS</b>	<b>517 633 467,00</b>	<b>4 053 330,00</b>	<b>521 686 797,00</b>
<b>DÉPENSES IMPRÉVUES</b>	<b>3 150 000,00</b>	-	<b>3 150 000,00</b>
<b>TOTAL</b>	<b>5 489 663 931,00</b>	<b>21 448 857,27</b>	<b>5 511 112 788,27</b>

L'inscription de 21,45 M€ proposée à la décision modificative n°1 de 2017 résulte des mouvements suivants :

Les charges à caractère général progressent de 4,10 M€ sous l'effet des taxes foncières des concessions de parkings dont la Ville de Paris devra dorénavant s'acquitter puis en percevoir le remboursement par les concessionnaires (inscription équilibrée en recettes).

Les atténuations de produits progressent de 4,05 M€ en raison de la progression de l'inscription sur les restitutions de taxes municipales conformément aux montants notifiés par la DRFIP.

Les charges exceptionnelles sont majorées de 13,30 M€, montant correspondant à trois mouvements :

1. une inscription équilibrée en dépenses et en recettes d'un montant de 11,70 M€ relative au produit et à la charge constatés d'avance de l'opération Porte de Versailles (une dépense liée à l'indemnité de résiliation anticipée du contrat de DSP avec en contrepartie une recette issue du droit d'entrée prévu par le bail emphytéotique administratif, toutes deux ayant été étalées sur 13 années),
2. la constitution d'une provision à hauteur de 1,50 M€ afin de couvrir des indemnisations de contentieux,
3. un abondement pour couvrir des annulations de titres sur exercices antérieurs d'un montant de 0,10 M€.